

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-214/PR/MI portant désignation d'une commission de propagande chargée de donner un avis sur le prix d'impression des documents électoraux pour les prochaines élections législatives du vendredi 23 février 2018.

n° 2017-214/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
26 décembre 2017

Numéro JO
n° 1 du 30/01/2018

Date du numéro
30 janvier 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°2/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°11/AN/02/4ème L du 14 août 2002 portant modification de l'article 40 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°12/AN/07/5ème L du 07 janvier 2007 modifiant et complétant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°13/AN/10/6ème L du 03 février 2011 modifiant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°14/AN/11/6ème L du 04 juin 2012 portant modification de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°16/AN/12/6ème L du 06 décembre 2012 portant modification de l'article 33 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU Le Décret n°2002-0198/PR/MID du 30 septembre 2002 portant composition et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VU Le Décret n°2016-019/PR/MI du 21 janvier 2016 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2017-138/PR/MI du 11 avril 2017 portant ouverture à titre exceptionnelle des inscriptions sur les listes électorales

VULe Décret n°2017-359/PR/MI du 09 novembre 2017 portant convocation du collège électoral pour les prochaines élections législatives

VULe Décret n°2017-380/PR/MI du 20 novembre 2017 fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la Campagne électorale pour les élections législatives du 23 février 2018

VULe Décret n°2017-383/PR/MI du 21 novembre 2017 fixant les modalités d'organisation du scrutin du 23 février 2018

VULe Décret n°2017-381/PR/MI du 20 novembre 2017 fixant la représentation de la Ville de Djibouti et de chaque région à l'Assemblée Nationale

VUL'Arrêté n°2017-174/PR/MI du 27 novembre 2017 portant réglementation de la propagande pour les élections législatives du 23 février 2018

SUR Proposition Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est désigné une commission de propagande chargée de donner un avis sur le prix d'impression des documents électoraux pour les prochaines élections législatives du Vendredi 23 février 2018.

Article 2

La composition de la commission de propagande chargée de donner son avis sur le prix d'impression des documents électoraux est la suivante :Président :M. MOKTAR MAHAMOUD ABDILLAHI, Substitut du procureur général.Membres :M. IDRIS ABDI BOGOREH, Directeur de l'Exécution Budgétaire

- M. HOUMAD-GABA OMAR ABDOULKADER, Conseiller Technique au Ministère de l'Energie
 - Mme ALYDA ALI MOUTI, Directrice Générale de l'Imprimerie Nationale.
-

Article 3

La commission se réunit sur convocation du Ministre de l'Intérieur ou de son représentant.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH